

Médicaments—Loi

Voilà ce qui m'amène à parler des problèmes généraux de la publicité et des pratiques de mise en marché des médicaments, qui constituent un élément important de l'abus des médicaments et de l'accoutumance. Il est essentiel de réévaluer les pratiques et les techniques générales qui s'appliquent à la mise en marché des médicaments. A mon avis, si l'on évalue les techniques actuelles de publicité utilisées dans les journaux et les envois directs aux médecins, on peut conclure que ces techniques nuisent à l'établissement des ordonnances médicales et qu'elles augmentent les risques des malades. Il faut donc réévaluer attentivement la loi des aliments et drogues dans ce domaine. Nous devons nous rendre compte que la publicité concernant tous les médicaments, y compris ceux qui ne requièrent pas une ordonnance, peut être dangereuse et que nous devons réévaluer la réclame télévisée des médicaments à la télévision, à cause de la portée visuelle de cette publicité, surtout sur les enfants.

Il est bien évident qu'il faut mettre l'accent sur l'information concernant l'utilisation et l'abus des médicaments. Il faut mettre l'accent sur l'aspect positif en renseignant le consommateur sur les problèmes des effets secondaires des médicaments et les dangers d'un trop grand recours aux médicaments. Je ne veux pas laisser entendre qu'il faudrait établir des règlements stricts et inflexibles pour régir les médicaments existants ou nouveaux puisque cela pourrait favoriser l'isolationisme thérapeutique. Par contre, il faut adopter une nouvelle attitude pour qu'on mette l'accent sur des médicaments «vraiment utiles» plutôt que sur des médicaments «qui ne peuvent nuire.» A mon avis, si le ministre et le gouvernement adoptaient cette attitude, le Canada pourrait avoir des mesures positives.

Pour conclure, monsieur le président, j'aimerais demander quel est l'objectif que nous devons viser dans les mesures sur les médicaments. Devons-nous garantir la sécurité et l'efficacité des médicaments d'ordonnance qu'utilisent les professionnels du système de soins, de même que la sécurité et l'efficacité des médicaments que le public peut obtenir sans ordonnance? Si nous pouvons le faire tout en exigeant que les médicaments comportent des directives correctes et claires et qu'ils soient annoncés et mis en marché de façon positive, nos lois sur les médicaments seront selon moi, bien meilleures.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, je n'ai que quelques mots à dire. A notre avis, le ministre a bien indiqué les raisons de ce bill qui vise en fait à abroger, normalement le 1^{er} juillet 1976, la loi sur les spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés. Les arguments avancés sont, bien sûr, que la loi même n'a maintenant plus d'utilité et qu'il y a d'autres façons de régler les questions sur lesquelles elle portait.

L'autre point important, bien sûr, est que l'élément de secret que comporte cette vieille loi devrait disparaître. Je crois que nous conviendrons tous que le député de Lambton-Kent a utilement contribué au débat par les remarques qu'il vient tout juste de faire et nous attendrons les réponses que le ministre donnera aux questions importantes qui lui ont été posées.

Le seul autre commentaire que j'ai à faire, c'est que quand on soulève la question des médicaments, beaucoup d'entre nous s'inquiètent de leur coût pour les personnes âgées. J'ai été bien déçu plus tôt cette semaine quand j'ai posé une question au ministre au sujet des services pharmaceutiques en espérant qu'il manifesterait un certain intérêt. Mais sa réponse au Parlement—je puis difficilement croire que c'est le même ministre qu'au cours de la dernière législature—a été «Non».

● (1250)

M. Lalonde: Pas à ce moment-ci.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Parfois c'est simplement «non» et parfois «pas à ce moment-ci». Ce matin, quand le député de York-Sunbury a posé une question au sujet des prestations de pensions de vieillesse, je crois qu'on a tout simplement répondu «non». Le ministre ne s'est même pas donné la peine de dire «pas à ce moment-ci».

C'est un véritable sujet d'inquiétude, monsieur le président. Il me semble que, si le gouvernement n'est pas prêt à présenter un programme de services pharmaceutiques pour tous les Canadiens, il devrait au moins commencer avec des personnes âgées ou d'autres groupes spéciaux. Je sais que c'est une question qui dépasse le cadre de cette mesure législative, mais j'espère que le ministre en dira un mot. En général, bien que nous prévoyions les réponses à la question posée, nous sommes disposés à appuyer ce bill.

[Français]

M. Gauthier (Roberval): Monsieur le président, je désire dire quelques mots à l'étape du débat de 3^e lecture qui, en fait, est celle du débat de 2^e lecture du bill S-9, loi abrogeant l'ancienne loi sur les médicaments brevetés de 1908, qu'on avait modifié dix ans plus tard, ainsi que la loi des marques de commerce et la loi sur l'étiquetage. Pour ce qui est de la loi sur les spécialités pharmaceutiques, je crois bien qu'elle devient automatiquement périmée aujourd'hui, depuis l'adoption de la loi sur les aliments et drogues.

Au tout début, c'était un pis-aller, et même si certaines formules nous paraissent aujourd'hui un peu enfantines, il y avait tout de même la confiance qui permettait de maintenir le moral du malade. On dit encore aujourd'hui que le bon moral d'un malade constitue 50 p. 100 de sa guérison.

Le ministre a cité, tout à l'heure, les noms de certains remèdes, un peu comiques, dont les qualités curatives étaient douteuses, mais il n'a pas fait état de leurs effets psychologiques à cette époque. Je lui ferai remarquer que, même encore aujourd'hui, il existe ce qu'on appelle par exemple les remèdes indiens, qui font rire beaucoup de spécialistes en pharmacie, mais qui ont tout de même une valeur curative qui a fait des preuves. Mais il n'est pas question aujourd'hui, bien entendu, de traitements par les médicaments, mais de commercialisation et de contrôle de la qualité des médicaments mis sur le marché.

Cette qualité est-elle garantie aujourd'hui? Voilà la question que plusieurs se posent, monsieur le président. Est-ce que réellement aujourd'hui la population, même si elle va à la pharmacie, dans des magasins de détail qui possèdent un permis, obtient le médicament qu'il lui faut? A mon avis, la réponse est beaucoup plus «grave», parce que même dans certaines pharmacies, on essaie souvent des remèdes: «Essaie cette pilule-là, si elle ne fait pas, tu en essaieras une autre». Souvent, la pilule a un effet contraire à celui espéré. On reproche ses torts à l'ancienne loi, mais je pense qu'aujourd'hui il va falloir que le ministre fasse un examen sérieux de ces vendeurs de pilules et surtout des formules, parce qu'on a détecté certains produits dans les pharmacies qu'on a annulés aujourd'hui et qu'on vendait pour guérir les maux de foie, et qui ne les ont jamais guéris. Mais il y en a encore, monsieur le président. Il ne faut pas en rester là, il faut que le ministère continue son travail de nettoyage et d'orientation dans la bonne voie.